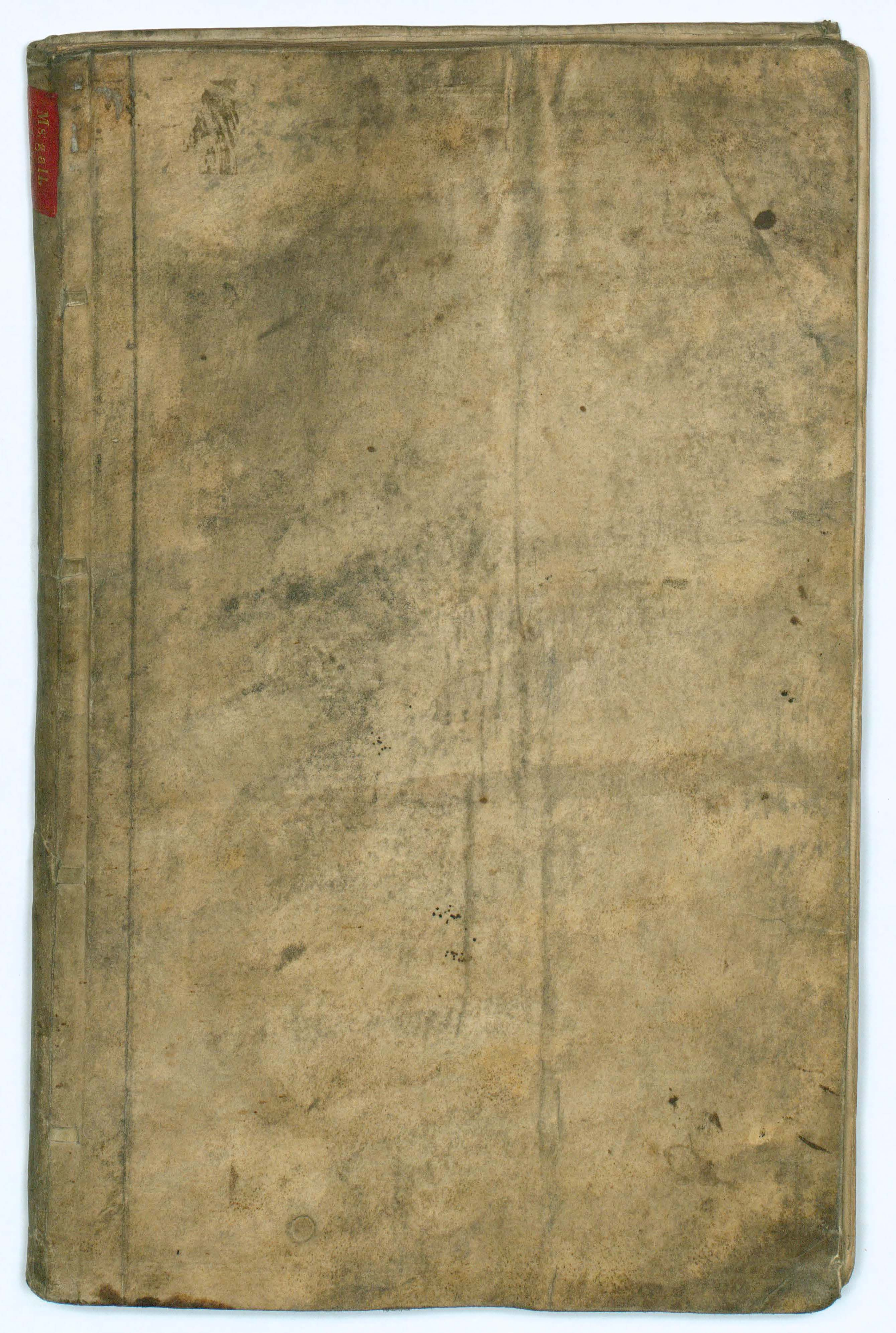
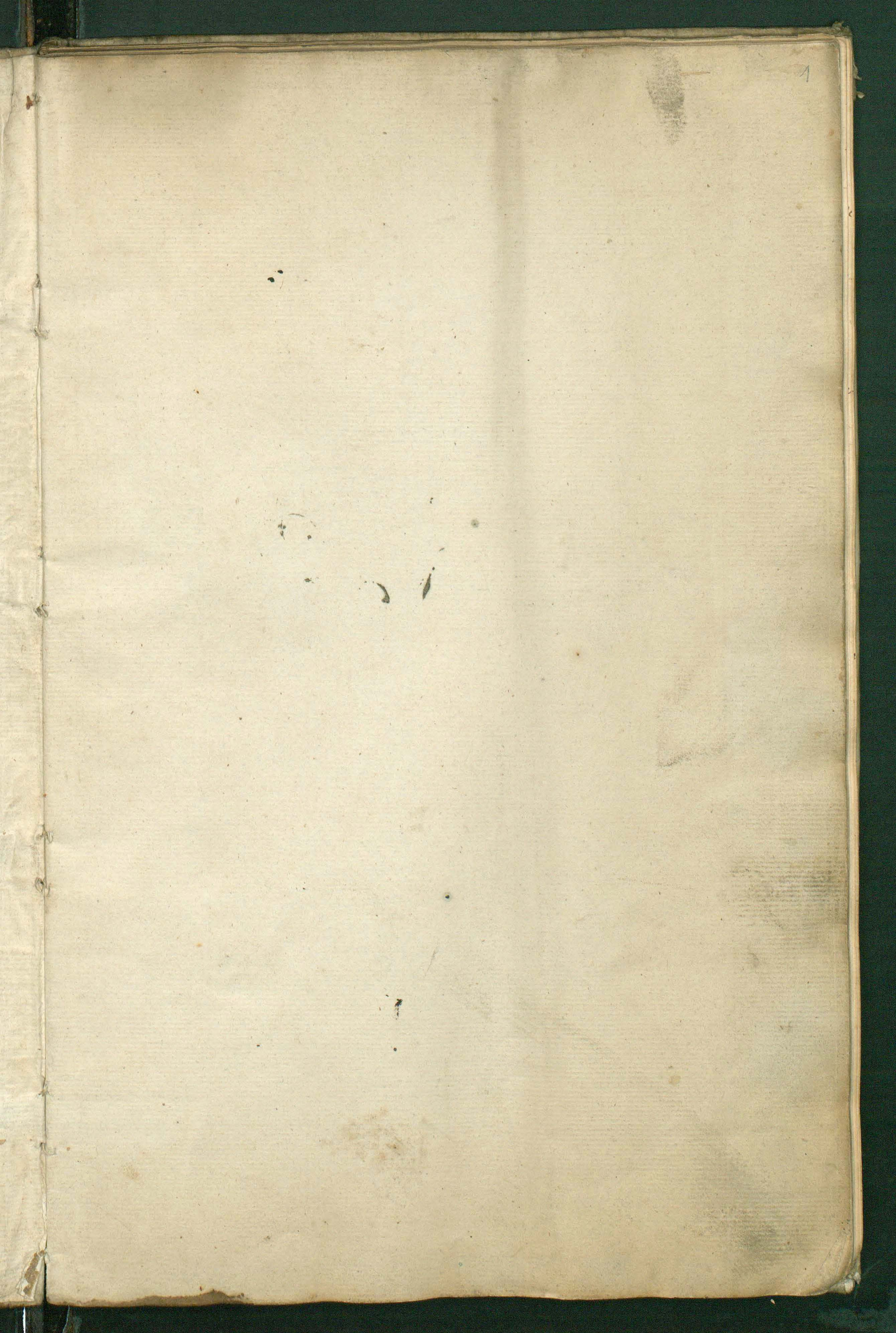

Ms. gall.

No 6






Dans la félicité même il y a des impatiences. C'est que, comme notre esprit est une suite d'idées, notre cœur est suite de desirs. quand nous sentons que notre bonheur ne peut plus s'augmenter, nous voulons lui donner une modification nouvelle.

---

quiconque n'a connu que la prospérité ne sait pas distinguer les malheurs d'avec les malheurs ; et ce qui peut se retablir, d'avec ce qui est irréparable.

---

quand on espère une grande jouissance, un moindre plaisir devient chagrin.

---

L'humanité n'est parfaite dans aucun genre, pas plus dans le mal que dans le bien. le scélerat a ses vertus, comme l'honnête homme a ses foiblesses.

C'est le sentiment du malheur qui dégoûte les hommes de leur patrie, plus encore que l'amour des richesses.

La Philosophie calme les passions; mais elles ne les rend point insensibles aux nécessités de la nature.

L'empire de l'opinion est le plus puissant de tous et le plus constant.

L'homme cede toujours à sa passion dominante. les efforts qu'il fait pour la détruire ne servent qu'à la fortifier. Elle le maîtrise jusqu'au dernier moment.

prop. inexacte, &c.

J'ai souvent entendu declamer contre les vices d'une maniere si vehemente, que j'étois presque tenté de dire: ce faste de vertu cache une âme peu vertueuse.

Les plus implacables haines ont souvent les plus legers fondemens.

---

Les passions ont des signes auxquels on ne peut se méprendre.

---

Une passion naissante et combattue eclate.

un amour satisfait sait se cacher

prop. inexactes &c.

---

Au moral comme au phisique — méfions-nous de ces charlatans qui veulent nous faire accroire que nous sommes malades pour nous vendre leurs pilules —

---

rarement les hommes sont assez bons ou assez méchans.

---

Nos affections nous emportent sans cesse audelà de nous mêmes. la crainte, le desir, l'espérance nous élancent vers l'avenir et nous dérobent le sentiment et la considération de ce qui est, pour nous occuper de ce qui sera.

On ne doit jamais employer des moyens qui sans être injustes, peuvent laisser un soupçon d'injustice.

---

Si j'etois maitre de me faire un sort, je voudrois avoir de grandes richesses pour avoir beaucoup d'amis ; dela santé pour n'avoir point affaire aux medecins, - - - - - - - -
un esprit juste & moderé pour bien juger de tout sans desobliger personne, un cœur sincere & noble pour faire le bonheur de ma famille, de mes amis - - - - -

---

Il faut haïr le crime, mais dans la société humaine on est quelque fois obligé de le supporter.

---

En rassemblant des crimes isolés on peut deshonorer une nation, comme on peut la couvrir de gloire en rassemblant des vertus particulieres.

---

Brutus se repentit d'être un homme de bien. la vertu, disoit-il, est un nom sans substance.

L'ecole de Zenon prenoit l'insensibilité pour vertu.

---

l'honnête homme ne peut repondre que de sa volonté.

---

Il est bien difficile de savoir à quoi s'en tenir sur les évenemens de la vie. ~~[illegible]~~, le vice, la vertu, menent également aux succez et réciproquement la pitié ou la crainte ont sauvé ou perdu ceux qui les inspiroient.

---

Les bons ou les mauvais succés des hommes ne prouvent ni leur mérite ni leur démérite.

---

Les accidens de la fortune se réparent aisément; mais comment parer à des évenemens qui naissent continuellement de la nature des choses.

---

Necessity is the mother of the invention.

Le gout n'est que la suite d'un sens droit et le sentiment prompt d'un Esprit bien fait

---

Les comparaisons et les métaphores ne sont faites que pour rendre les idées plus sensibles et plus frappantes. Mais elles doivent venir à l'appui du terme propre et non pas en tenir lieu.

---

Pour les critiques, la maniere d'envisager les mêmes objets est souvent si differente même entre les personnes d'un goût reconnu, que ce qui paroît injuste à l'une est approuvé par l'autre. Il n'y a que les grands principes sur les quels elles s'accordent toutes.

---

Il faut éviter le ridicule autant qu'il est possible.

---

l'envie de plaire est à l'esprit, ce que la parure est à la beauté.

---

Le vrai savant est celui qui n'a nourri son esprit que de bons livres et qui a sû mepriser les mauvais, qui sait distinguer la vérité du —

mensonge et le vraisemblable du chimérique, qui juge d'une nation par ses mœurs plusque par ses loix, parce que les loix peuvent être bonnes et les mœurs mauvaises.

---

Je voudrois que chacun écrivit ce qu'il sait, autant qu'il en sait, mais pas d'avantage.

---

un écrit trop long est un impôt très — rude qu'on met sur la patience des Lecteurs.

---

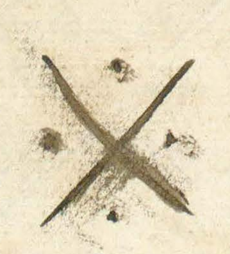
Autrefois, quand il y avoit huit ou — neuf cens mille volumes de moins dans l'Europe, des injures portoient coup.

---

Beaucoup savoir apporte occasion de plus douter.

---

Il faut être en garde contre les Livres, plus que les juges ne le sont contre les — Avocats.



Le premier des Talens, est de demêler la vérité que tous les hommes cherchent à obscurcir.

---

Des quune fois la prévention ~~établie~~ est etablie, la raison perd tous ses droits.

---

L'histoire est la leçon des Rois.

---



Il faut s'accoutumer à chercher le vrai dans les plus petites choses. sans cela on est bien trompé dans les grandes.

---

quand l'esprit de corps a une tendance au bien général, il ne faut qu'en diriger les mouvemens pour le rendre utile.

---

Le tems éteint l'envie publique et inspire la compassion pour les malheureux.

quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante.

---

Les Courtisans de henri IV. appelloient Sully le négatif, et disoient que le mot de Oüi n'étoit jamais sorti de sa bouche.

---

Avant le Cardinal de Richelieu, on employoit l'intrigue à se rendre redoutable; Aujourd'hui elle se borne à flatter et à plaire.

---

à Rome du tems de la République le laurier n'appartenoit qu'au triomphateur. les Empereurs en firent ensuite l'attribut de leur puissance et bientôt il fut prodigué à des esclaves

---

Dans un Etat quelconque, c'est sans doute un grand malheur que l'autorité législative soit combattue; mais le plus grand de tous les malheurs est que ceux qui en sont

les dépositaires, soient des hommes corrompus.

---

Il est de la nature du Despotisme de se subdiviser sans perdre de sa force.

---

Tout homme en place doit faire sentir à tout le monde le pouvoir sacré des loix et ne faire sentir à personne le poids de sa dignité.

---

Avant de former une société nombreuse, un peuple, une nation, il faut un langage et c'est le plus difficile. sans le Don de l'imitation, on n'y seroit jamais parvenu

---

Ceux qui donnent le branle à un Etat, sont volontiers les premiers absorbés dans leur ruine.

---

La règle des règles, la générale loi des loix, est que chacun observe celle du Lieu où il est.

---

Il n'est pas de vertu qui n'ait besoin de modération.

L'homme sage qui épouse un parti n'en épouse jamais les injustices et les entestemens ridicules.

---

De Thou accuse les hommes d'être plus portés à faire le mal, qu'à vouloir écouter le récit des mauvaises actions.

---

+est

Il ne faut pas faire tout ce qui+ facile

---

L'usage nous dérobe le vrai visage des choses

---

Si Les actions extraordinaires ne sont pas grandes, Elles passent le plus souvent pour ridicules.

---

Une fierté généreuse accompagne la bonne conscience.

---

avec le plus grand desir de découvrir la vérité, il est à craindre qu'on ne la déguise par les fausses couleurs qu'elle prend à nos yeux.

hermodore appelloit Antigone fils du soleil, dans des vers faits en son honneur. Celui qui vuide ma chaise percée, dit ce Prince, sait bien qu'il n'en est rien.

---

Tandis qu'un français court chez les Artistes d'un Pays, qu'un Anglais en fait dessiner quelque antique et qu'un allemand porte son album chez tous les savans, l'Espagnol étudie en silence le gouvernement les mœurs, la police; et il est le seul des quatre qui de retour chez lui, rapporte de ce qu'il a vû, quelque remarque utile à son pays.

---

La vanité est un aussi bon ressort pour un Gouvernement que l'Orgueil en est un dangereux, il n'y a pour cela, qu'à se répresenter les biens sans nombre qui resultent de la vanité, le luxe, l'Industrie les arts, les modes, la politesse, le goût

---

que de gens qui voyant une chose extraordinaire dans une nation, la prennent pour une coutume! qui voyant un abus, le donnent pour une loi.

Il est encore plus commun de se tromper soi même, que de chercher à tromper les autres.

---

Pour qu'un pays quelconque acquiere de la splendeur, il faut que ses principes spéculatifs ne contrarient pas sa position physique

---

le Commerce s'établit sans trouble entre des hommes qui ont des besoins réciproques.

---

le malheur d'un honnête homme soupconné d'une action malhonnête est, de ne pouvoir se justifier que par des expressions qui appartiennent aussi à l'ingratitude et à la perfidie.

---

Epictete comparoit la fortune à une femme de bonne maison qui se prostitue à des valets.

---

Origene dit quelque part qu'il y a des noms qui ont naturellement de la vertu

---

Il y eut plus de 50. mille Moines dans l'Egypte au commencement de la Chrétienté.

La terreur qu'inspirent les brigands, est maintenant la seule conscience des français.

---

L'opprimé craint de sentir son malheur, de peur d'en etre puni comme d'une Crime.

---

Quand les esprits sont échauffés, plus une opinion est absurde, plus elle a de crédit.

---

Les contradictions des Délateurs sont si grossieres X qu'en tout autre tems, on ne pourroit s'empêcher d'en rire.

---

La tirannie d'un Corps est toujours plus impitoyable que celle d'un Roi. — Il y a mille moyens d'appaiser un Prince; Il n'y en a point d'adoucir la férocité d'un corps entrainé par les préjugés chaque membre enyvré de cette fureur commune la recoit et la redouble dans les autres membres et se porte à l'inhumanité sans crainte, parce que personne ne repond pour le corps entier.

Trois choses influent sans cesse sur l'esprit des hommes, le Climat, le Gouvernement et la Religion.

---

Le Roi le plus puissant est celui qui a le moins d'abus dans son Royaume.

---

Il y a en général deux régles faciles et simples pour juger dela bonté rélative des Gouvernemens.

La 1.ere est la population. Dans tout pays qui se depeuple, l'Etat tend à sa ruine et le pays qui peuple le plus, fût-il le plus pauvre est infailliblement le mieux gouverné.

La 2.e marque dela bonté rélative du Gouvernement et des loix se tire aussi dela population mais d'une autre maniere. Deux Etats égaux en grandeur et en nombre d'hommes, peuvent être forts inégaux en forces; et le plus puissant des Deux, est toujours celui dont les habitans sont le plus également repandus sur le territoire.

Les Monarques qui vivent sous les loix fondamentales de leur Etat, sont plus heureux que les Princes Despotiques qui n'ont rien qui puisse regler le cœur de leurs peuples ni le leur.

---

La place naturelle de la vertu est auprès de la liberté mais elle ne se trouve pas plus auprès de la liberté extrême qu'auprès de la servitude

---

Au milieu des Scènes les plus cruelles que produisent les révolutions, on apperçoit un amour de l'ordre qui anime en secret le genre humain et qui prévient sa ruine totale.

---

Gravissimum est imperium consuetudinis

---

Souvent les hommes aveuglés par leur passion ne prennent pas garde aux défauts de leurs maîtresses et leur trouvent même des agrémens qu'elles n'ont pas. — c'est pourquoi nous voions des femmes fort laides, et fort malfaites, attirer une foule d'amans et causer des passions violentes.

— ubiquè tanti quisque, quantum habuit, fuit.

Consuetudinem benignitatis, largitioni munerum longé antepono. hæc est gravium hominum atq: magnorum; illa quasi assentatorum populi, multitudinis levitatem voluptate quasi titillantium.

fas est et ab hoste doceri.

quod decet honestum est et quod honestum est decet.

Marriage enlarges the scene of our happiness and miseries. a marriage where both meet, happy; a happy marriage has in it all the pleasures of friendship, all the enjoyments of sense and reason and indeed all the swets of life. nothing is a greater mark of a degenerate and vicious age, than the common ridicule which passes on this state of life ... it is indeed, only happy in those who can look down with scorn, or neglect on the impieties of the times, and tread the paths of life together in a constant uniform course of virtue.

Le celebre Leuwenhack, un des plus habiles Phisiciens qui aient paru, s'est amusé à faire le calcul du nombre de pores qui se trouvent dans l'etendue de la peau humaine. Dans une partie de cette peau de la grandeur d'une ligne, il decouvrit cent pores. Il y en a donc mille sur l'espace d'un pouce, 12. mille sur l'espace d'un pied et parconsequent 144,000,000. sur un pied en quarré de surface; et comme la surface de la peau d'un homme de moyenne taille est au moins de 14. pieds en quarré, en multipliant 144. millions par 14. on aura deux milliards 16. millions qui est le nombre des pores de la peau d'un homme.

---

Les intrigues de Themistocles, empecherent longtems les vertus d'Aristide de jouir d'un autre prix que de son propre suffrage: Mais enfin Athènes fut juste envers lui, comme il l'étoit envers Elle; et un jour il en reçut un témoignage bien flatteur. On joüoit sur le théatre les sept chefs devant Thebes, un des chefs-d'œuvres d'Eschyle lorsque l'acteur en vint à ce trait sur Amphiaraüs: il ne veut pas paroitre homme de bien, mais l'être. tout le peuple se retourna avec attendrissement du côté d'Aristide, et s'applaudit de compter parmi ses concitoyens, un second Amphiaraüs.

La force d'un vers dans notre langue vient principalement de dire quelque chose dans chaque hemistiche

---

la prudence trop circonspecte est ennemie des grandes entreprises.

---

Le fruit du trouble ne demeure guères à celui qui l'a ému ; il bat et brouille l'eau pour d'autres personnes.

---

qui se mêle de choisir et de changer, usurpe l'autorité de juger, et se doit faire fort de voir la faute de ce qu'il chasse et le bien de ce qu'il introduit.

---

Au travers de tous nos projets, de nos conseils et précautions, la fortune maintient toujours la possession des évenemens.

---

Adeò pavor etiàm auxilia formidat.

---

usus efficacissimus rerum omnium Magister.

Consuetudinis magna vis est. pernoctant venatores in nive: in montibus uri se patiuntur: Pugiles cæstibus contusi, ne ingemiscunt quidem.

---

malo me fortunæ pœniteat quam victoriæ pudeat.

---

Sunt qui nil suadent, quam quod se imitari — posse confidunt.

---

Nunc tantum quisque laudat quantum se posset sperat imitari.

---

rarum est enim ut satis se quisque vereatur

---

Si quid Socrates et Aristippus contra morem et consuetudinem fecerunt, idem sibi ne arbitretur — licere: magnis enim illi et divinis bonis hanc — licentiam assequebantur.

---

Paucos servitus, plures servitutem tenent.

---

quidquid principes faciunt, præcipere videntur.

---

heu! patior telis, vulnera facta meis.

Tout ce qui n'est pas fondé sur une loi autentique est un abus. tout abus doit etre reformé à moins que la réforme ne soit plus dangereuse que l'abus même.

# Notes sur le Massacre de la St. Barthelemi.

Médicis conduisit la main de son fils pour en signer l'ordre barbare

le chancelier Birague, Milanois, lui donna la sanction

les Gondi le solliciterent.

les Nevers, les Guises, les Daumales l'exécuterent

Un seul français, indigne de ce nom et dont la mere étoit Italienne, Tavannes se trouva dans le Conseil où l'on résolut cette horrible boucherie.

S'il n'y avoit pas eü d'étrangers à la tête du Gouvernement il est probable qu'il n'y auroit jamais eu de St. Barthelemy.

Sous la premiere race de nos Rois, tous les citoyens étoient égaux. la seule difference qui existât entre eux, venoit des fonctions qu'ils remplissoient et toutes les places étoient amovibles. cet état de choses dura plus de 300. ans.

fol. 52.

La foiblesse des Rois de la seconde race laissa élever sur les débris de leur autorité un nouveau genre de puissance. les Gouverneurs de provinces, les Gouverneurs des Villes et les officiers d'un ordre inferieur, rendirent héréditaires dans leurs maisons des titres et un pouvoir qu'ils n'avoient obtenu que comme une espece de fidei-commis. ils firent plus, ils usurperent les terres qui ressortoient de leurs Gouvernemens et jetterent dès lors les fondemens du sistême feodal, sistême oppresseur, sistême qui peupla si long tems d'esclaves.

C'est ainsi que la nation française fut punie pendant des siecles, d'avoir souffert, que l'on attentât à l'autorité Royale. On ne la detruit pas envain, les souvenirs de l'ancienne féodalité sont pour la france une leçon durable. ils lui annoncent assés ce qui lui arriveroit encore, si elle se laissoit encore égarer, si elle souffroit aujourd'hui qu'un nouveau genre de despotisme s'éleva sur les debris de l'ancien.

Enfin les Rois de la troisiéme race après avoir

lutté long tems contre les Puissances usurpées, rappellerent le peuple français.

# Origine des droits du Peuple.

Philippe le Bel en 1301. admit les communautés des Villes aux Etats-généraux qui furent alors substituées aux anciens Parlemens de la Nation.

Jusques là le corps de la Nation avoit été compté pour rien. c'étoit une des véritables raisons qui avoient fait languir le Royaume de France en étouffant toute Industrie.

Philippe le Bel à qui l'on reproche son peu de fidélité sur l'article des monnoyes, sa persécution contre les Templiers et une animosité peut-être trop acharnée contre Boniface VIII. et contre sa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la Nation, en appellant le Tiers-Etat aux Assemblées générales de la France.

Ordonnance du Roi contenant révocation des Edits Commissions, impositions, augmentations de gages, création d'offices nouveaux et autres charges qui avoient été mises sur le peuple pendant la nécessité du tems : avec défenses de n'en poursuivre le retablissement, n'y de bailler memoires pour nouvelles créations d'offices inutiles, ou qui tourneroient à l'oppression des subjects du Roi, sur peine contre les contrevenants d'etre declarés criminels de leze-majesté et ennemis du bien et repos du peuple.

Paris, Par féderic Moret, imprimeur ordinaire du Roi. 1584. avec privilege du dit seigneur.

Henry par la Grace de Dieu, Roy de france et de Pologne. &c.

---

Lues, publiées et registrées, Oy et requérant le Procureur Général du Roi, sans approbation des Edits mentionnés au Roolle non verifiés en la Court. et sera le Roi tres humblement supplié de supprimer des aprésent les offices et lever les Daces et subsides imposés pour raison d'iceux dont la suppression et extinction est suspendue : ensemble revoquer tous les autres Edits de nouvelle création, la suppression desquels peut apporter soulagement à son peuple, suivant sa Sainte intention. et aura le dit Procureur Général commission tant pour informer contre ceux qui ont baillé mémoires et instructions, pour parvenir à la création des dits offices que pour faire appeller ceux qui en ont tiré profit et émolument, afin de soi voir condamner le rendre et restituer et proceder en outre ainsi que de

raison. Et en enterinant la requête judiciairement faite par le dit Procureur Général, a été ordonné que si aucuns des Procureurs ont été constitués prisonniers à faute de payer les taxes mentionnées au dit Roolle, ils seront elargis. et à la ditte Cour declaré les obligations et promesse faites et passées pour raison de ce par les dits Procureurs nulles et de nul effet et valeur et comme telles leur seront rendües et restituées : leur a fait main levée de leurs biens saisis, avec defense à tous huissiers et sergens de proceder à l'encontre d'eux par emprisonnement et execution de leurs biens, pour les dites taxes, sur peine d'amande arbitraire. à Paris, en Parlement le 20.e jour de Novembre, l'an 1584. De Herez.

# Finances.

I.

Rien n'est plus dangereux que l'Emprunt, lorsqu'il n'est pas accompagné d'un impôt calculé pour en amortir l'intérêt et le capital, dans un certain nombre d'années.

On peut reprocher au M.is De Louvois, les effets malheureux de cette Administration. le Parlement préféra par ses conseils en 1662. les emprunts aux impôts. M. De Colbert fit de vains efforts pour dissuader les Magistrats. Désolé de leur obstination, il leur dit, qu'ils repondroient devant Dieu du mal qu'ils faisoient au Roi et à l'Etat, en introduisant le principe le plus funeste dans l'administration des finances.

Sa prédiction ne tarda pas à s'accomplir. en 1710. c'est à dire 28. ans après sa mort, les arrerages des Emprunts absorboient déja le produit de la capitation et du dixieme des biens, qui imposés au commencement eussent suffi pour le soutien des affaires, et épargné à l'Etat les révolutions que tout le monde connoit. c'est même à cette circonstance qu'est due la permanence de la Capitation, parce qu'il est de toute verité en finance et on ne peut trop insister sur ce principe qu'il n'est possible de procurer au peuple de soulagement réel et solide, qu'à raison de la diminution des charges de l'Etat et dont les dettes sont la plus préjudiciable et la plus onéreuse.

~~1662~~
~~28~~
~~[illegible]~~

1662
28
1690

1662
28
1690

1715
49
1764

1710
28
1682

II.

Les revenus de l'Etat sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces revenus, il faut avoir égard et aux nécessités de l'Etat et aux nécessités des citoyens. il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'Etat imaginaires.

l'effet des richesses d'un païs c'est de mettre de l'ambition dans tous les cœurs. l'effet de la pauvreté est d'y faire naitre le désespoir. la premiere s'irrite par le travail, l'autre se console par la paresse.

Lorsque dans un Etat, tous les particuliers sont citoyens, que chacun y possède par son Domaine ce que le Prince y possede par son empire, on peut mettre des impôts sur les personnes, sur les terres ou sur les marchandises sur deux de ces choses, ou sur les trois ensemble.

Dans la taxe sur les terres on fait des Rolles ou l'on met les diverses classes de fonds. Mais il est très difficile de connoitre ces differences et encore plus de trouver des gens qui ne soient point interessés à les méconnoitre il y a donc la deux sortes d'injustices, l'injustice de l'homme et l'injustice de la chose. Mais si en general la taxe n'est point excessive, si on laisse au peuple un nécessaire abondant, ces injustices particulieres ne seront rien. que si au contraire on ne laisse au peuple que ce qu'il lui faut à la rigueur pour vivre, la moindre disproportion sera de la plus grande

consequence

Les droits sur les marchandises sont ceux que les Peuples sentent le moins; parce qu'on ne leur fait pas une Demande formelle. ils peuvent être si sagement ménagés que le Peuple ignorera presque qu'il les paye. Pour cela il est d'une grande consequence, que ce soit celui qui vend la marchandise qui paye le Droit.

Pour que le prix de la chose et le Droit puissent se confondre dans la tête de celui qui paye, il faut qu'il y ait quelque rapport entre la marchandise et l'impôt; et que sur une Denrée de peu de valeur, on ne mette pas un prix excessif.

Si l'impot est infiniment audessus de la valeur réelle de la Marchandise, le Peuple qui compare, perd l'illusion necessaire à son bonheur. Il ne voit plus que sa servitude. Dès lors il faut que le Prince vende lui même exclusivement la marchandise imposée, ce qui est sujet à mille inconveniens. le plus fort est la contrebande; et la confiscation ne pouvant arrêter cet abus, àcause de la modicité du prix de premier achat et des profits que l'impôt non payé, procure, il faut nécessairement recourir à des amendes, à des peines afflictives. Dieu sait comme les Traitans usent de tous ces moyens de rigueur.

C'est une regle générale qu'on peut lever des tributs plus forts à proportion de la liberté des sujets et l'on est forcé de les moderer à mesure que la servitude augmente. cela a toujours été et cela sera toujours. C'est une regle tirée de la nature qui ne varie point; on la trouve partout les pays, en Angleterre en hollande et dans tous les Etats, où la liberté va se degradant jusqu'en Turquie.

Il y a dans les Etats modérés, un dedommagement pour la pesanteur des Tributs, c'est la liberté. Il y a dans les Etats despotiques un équivalent pour la Liberté, c'est la modicité des Tributs.

l'impôt par tête est plus naturel à la servitude, L'impot sur les marchandises est plus naturel à la liberté parce qu'il se rapporte d'une maniere moins directe à la personne.

La liberté a produit l'excez des tributs; mais l'effet excessif de ces tributs, est de produire à leur tour la servitude et l'effet de la servitude, de produire la diminution des Tributs.

Un Etat bien gouverné doit mettre pour le premier article de sa dépense, une somme réglée pour les cas fortuits Il en est du public comme des Particuliers qui se ruinent lorsqu'ils depensent exactement les revenus de leurs terres.

Un Etat bien gouverné enfante peu de projets nouveaux qui sont toujours des sujets excessifs de dépenses; ou si le bien général nécessite un projet nouveau, l'Etat en voit la fin. rien n'est plus dangereux que le chapitre des projets commencés.

Ce qu'on appelle homme d'industrie, homme fertile en expédiens, n'est point un grand Ministre. c'est celui qui se montre sage dispensateur du revenu public.

La Maniere de lever les impôts est la meilleure, possible, lorsque les fermiers ont d'abord établi les moyens d'en prévenir la fraude et qu'une Regie surveillée leur a été substituée.

Tout est perdu lorsque la profession lucrative des Traitans parvient encore par ses richesses à être une profession

honorée. rien n'est plus contraire à l'esprit du Gouvernement Monarchique. un dégoût saisit tous les autres Etats, l'honneur y perd toute sa considération, les moyens lents et naturels de se distinguer ne touchent plus et le Gouvernement est frappé dans son principe.

Il y a un lot pour chaque profession, le lot de ceux qui levent les tributs est les richesses; et les recompenses de ces richesses, sont les richesses mêmes. la gloire et l'honneur sont pour cette noblesse qui ne connoit qui ne voit, qui ne sent de vrai bien que l'honneur et la gloire. le respect et la considération sont pour ces Ministres et ces Magistrats qui ne trouvant que le travail après le travail, veillent nuit et jour pour le bonheur de l'Empire

## III.

Nous apellions du tems de Charlemagne une monnoye courante faisant la vingtième partie d'une livre, un solide, du nom romain solidum; c'est le solide que nous nommons un sou. ce solide ce sou qui étoit la vingtième partie d'une livre et la dixieme partie du marc d'argent, est aujourd'hui une chetive monnoye de cuivre qui représente la dix neuf cent soixantième partie d'une livre; l'argent supposé à quarante neuf francs le marc. ce calcul est presque incroyable et il se trouve par ce calcul, qu'une famille qui auroit eu autrefois cent solides de rente et qui auroit très bien vecu, n'auroit aujourd'hui que cinq sixièmes d'un ecu de six francs à dépenser par an.

# IV.

Il vaut mieux mille fois pour une nation payer pendant la guerre ou dans des cas urgents, de très forts impôts proportionnellement repartis, que d'être livrés aux Traitans et aux mutations de monnoye ; car ces mutations ruinent le commerce et ces traitans oppriment le Peuple.

Pourquoi les Ministres éclairés de louis XIV. et surtout ce Grand Colbert lui même, ont-ils mieux aimé recourir aux Traitans qu'à la dixme proportionnelle du Maréchal de Vauban à la quelle il a fallu avoir recours en partie ? c'est que les Peuples sont très ignorants et que l'intérêt les aveugle ; c'est que ce mot d'impôt les effarouche. On avoit fait la guerre de la fronde pour je ne sais quel édit de Tarif qui ne devoit pas être regardé comme un objet . . . .

On n'imagine pas que payer des taxes au Roi, c'est les payer à soi même, c'est contribuer à la défense du Royaume, à la police des villes, à la sûreté des maisons et des chemins ; c'est mettre en effet une partie de son bien à entretenir l'autre.

. . . . L'amour du bien public est une chimere chez nous. Nous ne sommes pas des citoyens, nous ne sommes que des bourgeois

Procedure faite contre Jean Chastel Escholier estudiant au College des Jesuites pour le parricide par lui attenté sur la personne du Roy très chrestien henry IV. Roy de france et de Navarre

Et arrets donnés contre le parricide et contre les Jesuites.

Paris chez Jamet Mettayer et Pierre Lhuillier imprimeurs et libraires ordinaires du Roy.

M. D. XCV.

avec permission de sa majesté

Le 27. Xbre. 1595. sur les six à sept heures du soir, le Roi très chretien henry IV. Roi de france et de Navarre etant arrivé à Paris Jean Chastel natif de Paris ecolier nourri et elevé au college des Jesuites agé de dix neuf ans etant entré au Louvre approcha de sa Majesté et comme elle se baissoit pour embrasser un Gentilhomme affectionné a son service qui lui faisoit la réverence

# De la Demonomanie des Sorciers.

à Monseigneur M. Christofle de Thou chevalier seigneur De Cœli, premier president en la Cour de Parlement, et conseiller du Roi en son Conseil privé

Par J. Bodin angevin

à Paris chez Jacques Du Puys libraire juré, à la Samaritaine

M.D.LXXX.

avec privilege du Roi.

---

## Epitre Dedicatoire.

Je n'espere pas que personne escrive contre cet œuvre, si ce n'est quelque sorcier qui defende sa cause. - - - - - - et combien que l'honneur de l'homme vertueux n'a pas besoin d'etre rehaussé de louange pour lui donner l'astre: si est ce que la République a notable interet que les vraies louanges des hommes illustres demeurent gravées et imprimées partout, pour servir d'exemple aux uns, d'aiguillon aux autres et d'imitation à tous - - - - - - - - - -

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

# Preface de l'Auteur.

La sorciere que j'ai dit, s'appelloit Jeanne Hervillier natifve
de Verberg près Compiegne, accusée d'avoir fait mourir
plusieurs hommes et bestes, comme elle confessa sans question
ni torture combien que de prime face elle eut denié —
opiniatrement et varié plusieurs fois. Elle confessa aussi que
sa mere dès l'aage de 12. ans l'avoit presentée au Diable
en guise d'un grand homme noir, lui disant qu'elle l'avoit
sitôt qu'elle fut née, promise à cestui la quelle disoit —
etre le diable qui promettoit la bien traiter et la faire —
bienheureuse : et que deslors elle renonça Dieu et promis —
servir au Diable. et qu'au meme instant elle eut copulation
charnellement avec le diable, continuant depuis l'age de —
12. ans, jusques a cinquante ou environ qu'elle avoit, lorsqu'elle
fut prise. Dit aussi que le Diable se presentoit à elle —
quand elle le vouloit, toujours en l'habit et forme qu'il se
presenta la premiere fois, esperonné, botté, ayant une —
espée au coté, et son cheval a la porte, que personne ne —
voyoit qu'elle. et si avoit quelque fois copulation avec elle —
sans que son mari couché avec elle s'en apperceût.

Cette sorciere etoit fille d'une femme condamnée a être
brulée vive par arrêt de la Cour de Parlement confirmatif de la
sentence du Juge de Senlis.

Elle persista dans la confession qu'elle avoit faite du
dernier homicide ayant jetté quelques poudres que le Diable —
lui avoit preparées, qu'elle mit au lieu, où celui qui avoit battu
sa fille, devoit passer. un autre y passa au quel elle ne vouloit

point de mal et aussitôt il sentit une douleur poignante en tout son corps. il en mourut, le diable n'ayant pas voulu le guérir.

Condamnée à être brulée vive par sentence dont il n'y eut point d'appel.

# Marine.

Cromwell eveilla dans sa patrie la jalousie du Commerce

---

L'empire de la Mer a toujours donné aux Peuples qui l'ont possedé, une fierté naturelle, parce que se sentant capables d'insulter partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan.

---

La bonté des ports de france la nature de ses richesses, sa situation inspirent de la jalousie aux Puissances de l'Europe.

---

Les Romains et les Grecs ne faisoient cas que des Troupes de terre. Ils ne destinoient à la marine que les citoyens qui nétoient pas assés considérables pour avoir place dans les légions. les gens de mer étoient ordinairement des Affranchis.

La Marine est devenue aujourd'hui le premier des Arts.

---

L'art dela construction s'est accru avec celui de la Navigation.

---

la France doit sa puissance maritime à l'ambition de Louis XIV. Cinq Ports.

---

Le Parti qui detrôna les Stuarts avoit peu de nobles, les vaisseaux de ligne furent donnés à des Capitaines d'une naissance commune. ils perfectionnerent et illustrerent la marine Anglaise.

---

La Nation Anglaise regarde sa marine comme le rempart de sa sûreté, comme la source de ses richesses. c'est dans la paix comme dans la guerre le Pivot de ses esperances. Elle n'epargné aucun moyen de dépense, aucune ressource de Politique pour avoir des hommes de Mer.

La Marine est un nouveau genre de puissance qui a donné en quelque façon l'univers à l'Europe.

---

La balance du Pouvoir a passé aux nations Maritimes

---

Depuis que l'Europe navigue, Elle jouit d'une plus grande sécurité.

---

Louis XIV. avoit posé le faite de sa Marine guerriere avant d'en avoir assuré les fondemens. l'unique baze solide qu'on eût pû lui donner, c'eût été une navigation marchande, vive, étendue; et il n'en existoit presque pas un commencement dans le Royaume. le commerce des Indes Orientales ne faisoit que de naitre les hollandois s'étoient appropriés le peu de denrées que produisoient alors les Isles d'Amérique. On n'avoit pas pensé à donner aux grandes pêcheries l'extension dont Elles étoient susceptibles. les rades du Nord ne recevoient pas un Navire françois et celles du Sud n'en voioient que rarement. l'Etat avoit abandonné jusqu'à son Cabotage à des Etrangers.

# Colonies dans les Indes Orientales & occidentales.

événemens

1793.

Ce ne fut que le onze Juin 1793. qu'on eut connoissance à Madras et à Bombay de la déclaration de guerre de la france contre l'Angleterre. Aussitôt

23. aout — les hostilités commencerent et le résultat en fut la reduction presqu'immédiate de tous les Etablissemens français dans le Bengale et sur la côte de Malabar. la prise de Chandernagor et de tous les Vaisseaux portant pavillon français, du fort Mahé et de la factorerie de Surat, eut lieu presqu'aussitôt.

23. — Pondichery capitula le 23. aout. la Garnison etoit à peu près de 1450. hommes.

15. 7.bre — Les paroisses de St. Marc et Gonaives à St. Domingue se livrent au Gouvernement Anglais, aux mêmes conditions que le mole St. Nicolas et Jeremie.

Janvier 1794. — Reddition volontaire des Paroisses de Leogane Boucassin, d'Arcahaye et Jean de Rabel à St. Domingue aux mêmes conditions que Jeremie et le Cap. St. Nicolas, St. Marc. Mirebalais demande et obtient la permission d'arborer le Pavillon anglais, occupation par les Espagnoles du Borghe des Gonaives de la petite riviere et de Verrette,

Blocus du Port au Prince.

2. fevrier — Prise du Cap Liburon.

16. mars 1794. Prise de toute la Martinique à l'exception du fort Royal et du fort Bourbon.

18. — — — — — — Prise du poste de l'acul

23. — — — — — Prise du fort Royal et fort Bourbon.

4. Avril — — — — Conquête de St. Lucie et du Morne fortuné

4. Avril. le Prince Edouard y entre. le nom est changé en celui de fort Charlotte.

15. — Prise de la Grande terre. le nom du fort de fleur d'epée changé en celui de Prince de Galles. ce fort fut pris d'assaut et la plus grande partie de la Garnison passée au fil de l'epée. les patriotes abandonnent aussitôt le fort St. Louis, la Ville de Pointe à Pitre et la nouvelle batterie sur l'îlet à cochon.

20. & 21. Prise du Poste du Palmiste par les divisions du Prince Edouard et du Colonel Simes. prise du Morne howel par le Corps du Major Général Dundas. Capitulation du fort St. Charles. le Major général Collot obtient les honneurs de la guerre.

8. juin Prise du Port au Prince. Times, Juillet.

arrivée des Convoi des Isles du vent et de la Jamaïque c. fr. no. 101. 103.

Prise du Trou. times 5. août.

13. ou 14. Descente des français à la Guadeloupe. t. 7. n. août.

8. Juillet Echec des Anglais à la Grande terre. t. 20. aout

4. aout arrivée de Polveret et de Santonax. à Paris.

le C. fr. parle des affaires des Colonies. No. 40. 58. 59. 74. 75. 84. 88. 108. 101. 103.

Barrère dans la séance du 7. août attribue la perte de St. Domingue à la trahison des Aristocrates tant de la colonie que ceux refugiés à Londres. Il avance que ce sera

par ses succez sur les frontières, que la République recouvrera ses colonies, que la République est dans le continent, dans sa marine et dans le courage de ses forces de terre et de mer-times. 27. aout

Polveret et Santonax donnent aux Jacobins, seance du 7. août, pour motif de leur retour, la nécessité où ils ont été de dérober leur tête à la persécution des Patriotes persuadés par la proclamation du Général anglais, qu'ils étoient proscrits en france.

11. Septembre. Rebellion des Nègres à qui on persuade que le feu Roi a par son testament ordonné leur liberté à condition qu'ils seconderoient le retablissement de son fils sur le Trône

20. Expédition sur les Gonaives echouée.

---

Correspondance francaise.

N.° 60. Debarquement du Général Jervis à la Martinique avec 2000. hommes. 8. f.er

Bombardement de la Ville de S.t Pierre.

74. 75. Reduction du fort Bourbon. 22. mars

84. Drapeaux du fort Bourbon appendus à S.t Paul

85. Conquête de S.te Lucie. 30. mars.

86. Reduction de la majeure partie de la Guadeloupe

Louis 16. né a Versailles le 23. aout 1754. nommé Duc de Berry.

Dauphin le 20 decembre 1765.

Roi de France et de Navarre le 10. mai 1774.

Sacré et couronné a Rheims le 11. Juin 1775.

Marié le 16. mai 1770.

Mort sur l'echafaut le 20. Janvier 1793.

Marie-Antoinette Josephe Jeanne de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née à Vienne le 2. 9.bre 1755.
veuve de Louis 16. le 20. Jan. 1793.
morte sur l'echafaut le 16. octobre 1793.

Elizabeth-Philippine-Marie-Helene de France, soeur du Roi, née a versailles le 3. may 1764.

Louis-Charles de France, ci devant Duc de Normandie, Dauphin de france, né a Versailles le 27. mars 1785.

Marie-Therese-Charlotte de france, Madame, fille du Roi, née a Versailles le 19. decembre 1778.

# Anecdotes
## Faits, Evenemens, &c. &c.

Le Chateau de Versailles a couté, diton, douze Cents millions. Louis 14. effrayé de cette dépense, en fit jetter au feu tous les états.

Louis 15. avoit la majesté peinte sur le front. il fut jusqu'en 1744. l'amour et l'honneur de la France. Le reste de savie fut marqué par des évènemens qui le rendirent meprisable et odieux. Sur la fin de ses jours l'ennui le poursuivit, et souvent son teint bilieux annonca des soucits cuisans qui le devoroient.

Ce Prince savoit que ses Ministres etoient des brouillons, cependant il les souffroit, parcequ'il etoit persuadé que la Cour etoit peuplée de fripons, et qu'un honnête homme ne voudroit jamais s'y fixer.

Louis 15. ne pouvoit s'appliquer, encore moins se fixer et s'ajuster au travail. mais il avoit un jugement exquis. il ouvroit toujou au Conseil le meilleur avis, qu'il sacrifioit par modestie.

Louis 15. disoit des verités dures, et se plaisoit même a en dire, mais il savoit aussi les entendre.

Il ne punissoit qu'avec peine, il renvoyoit ses Ministres avec ménagement

Louis 15. avoit un bon coeur, un jugement sain, un esprit aimable.

En 1789. Chacun vouloit ^non^ la revolution, mais une revolution à sa guise.

Le Roi vouloit être plus puissant pour faire le bonheur du peuple.

La Reine vouloit gouverner.

Les Ministres vouloient se debarasser des tracasseries des Parlements.

Les Parlements vouloient serendre populaires pour augmenter leur pouvoir.

Le Duc d'Orleans vouloit se venger dela Reine.

Le Conseil du Duc d'Orleans vouloit le faire Roi, pour gouverner sous son nom.

Le Clergé vouloit des reformes dans les dépenses, pour ne rien payer.

La Noblesse de Province vouloit l'Egalité avec la Noblesse dela Cour.

Les Officiers subalternes de l'armée vouloient devenir officiers generaux comme les autres, et detruire l'Ordonnance qui reservoit les Regimens aux hommes en credit.

Les Soldats vouloient n'être plus volés par l'administration.

Les Financiers, Les Banquiers, Les Rentiers, vouloient que l'universalité du territoire repondit des prets qu'ils avoient fait à l'Etat.

Les Negociants vouloient briser les entraves que la fiscalité avoit mis à leurs speculations.

Les Bourgeois, vouloient faire revoquer l'ordonnance qui les excluoit des offices dans l'armée, et dans les Parlements.

Le Peuple vouloit la destruction de la Gabelle, du logement des gens de Guerre, de la taille, de tous les maux enfin qui pesoient sur lui. &c. &c. &c.

Lorsque les Etats-généraux furent convoqués, la Reine qui se rappeloit de la resistance faite par les deux premiers Ordres de l'Etat, contre les projets de l'Archevêque de Sens, eut l'imprudence de dire, nous verrons comme le Clergé et la Noblesse sen tireront avec le Tiers-Etat.

Ne loüés jjamais que par les faits; cést la seule louange qui ne soit point fade.

N'accordez jamais rien, si vous comptez sur la reconnoissance de vos services.

Préjugé National
1795

Un officier Anglais tombe malade, à St. Domingue, de la fievre jaune. quelques Colons de ses amis vont le trouver, l'engagent a ne pas se servir du Medecin de son Regiment, et lui offrent celui de la Colonie.

L'officier leur repond, je sai que depuis mon arrivée le Docteur Anglais a traité 64 malades, et que 63 sont mort; je n'ignore pas que le Docteur que vous me proposez sauve beaucoup de monde: —

neanmoins je me servirai de mon Compatriote. Que diroit-on de moi, si je devois la vie à un François? fut dit, fut fait, et l'officier mourut le quatrieme jour de sa maladie./.

Mr. Le Comte Auguste de la Mark, quelque tems avant la mort de Mirabeau, apporta une lettre du Roi à M. le Mis. de Bouillé à Metz. Il etoit question d'un plan que Mirabeau devoit executer. Les Departemens devoient demander la cassation de l'assemblée Nationale, comme illegale, faire une nouvelle convocation, remettre le Roi en liberté, l'envoyer à Compiegne; et lui donner une garde a la disposition, et sous les ordres de M. le Mis de Bouillé.

Le Roi ecrivoit particulierement a M. le Mis de Bouillé de ne point se livrer a Mirabeau, mais de se servir de l'ouverture qu'il lui faisoit, pour seconder le projet qu'avoit sa Majesté de sortir de Paris.

Le Palais du Luxembourg etoit habité par Monsieur. Ce Palais devint après le depart de Monsieur une caserne. Ensuite il fut une prison d'Etat, et contint environ 800. personnes suspectes. Il est aujourdhui le sejour des Cinq Rois de France,

Le Gendre, Le Boucher, habite aux Thuilleries l'appartement de la Reine. Et le Diamant, connu sous le nom de Regent, est envoyé à Berlin pour payer des chevaux.

# Notes

## Sur le changement des opinions en France &c. &c. &c.

Les lettres sur les Anglais parurent. Le Clergé en demanda la suppression, et l'obtint par un arrêt du Conseil. Le Parlement brula le livre, suivant un usage inventé par Tibère, et devenu ridicule depuis l'invention de l'imprimerie. Mais cet ouvrage n'en fut pas moins l'epoque d'une revolution. C'est ainsi que Voltaire commença à faire naître le goût de la philosophie et de la litterature anglaise, à nous interesser à des moeurs, à des principes qui ne s'accordoint pas avec le gouvernement sous le quel nous vivions.

# Anecdotes

## Traits historiques, &c. &c. &c.

Le Marechal de Villeroi, protégé de Madame de Maintenon, partant pour remplacer Catinat, recevoit les complimens de la Cour. le Marechal de Duras fut

le seul qui lui dit, je garde mon compliment pour votre retour./.

Chamillard ayant negligé un procès dont il etoit rapporteur, la partie condamnée lui fit voir quil avoit oublié une piece decisive. il s'agissoit de 20,000. livres. Chamillard dont la fortune etoit bornée, se condamna lui même sur le champ, courut tout Paris pour emprunter la somme, la restitua au plaideur, et renonça à sa profession./.

Le Roi s'etonnoit un jour de la stupidité d'un ambassadeur à notre Cour. Vous verrez, Sire, repondit le Comte de Grammont, que c'est le parent de quelque Ministre.

Louis 14. etoit capable de punir et de et de recompenser avec assez de discerment. il a fait des exemples dont nous avons perdu l'usage, quoique nous en ayons eu des ocasions très graves.

La Boulaie fut mis a la Bastille pour avoir rendu Exiles.

La Mothe exilé pour avoir remis Gand

La Jonquiere degradé des armes pour avoir mal defendu le Port-mahon.

Le Prince dela Tour d'auvergne, neveu du Cardinal de Bouillon, et frere cadet del'abbé, depuis Cardinal d'Auvergne, qui lui avoit cedé son droit d'ainesse, Langallerie et Bonneval furent pendus en effigie, pour desertion aux ennemis.

Louis 14. aprés cinquante ans de victoires ayant offensé les Souverains par sa hauteur, alarmé l'Europe par ses conquêtes, ruiné ses Sujets par son faste, se trouva prés d'abandonner sa Capitale pour se retirer audela dela Loire.

Dans un mémoire du Prince Eugene, adressé au général Merci, et trouvé dans sa casette prise aprés sa defaite en Franche-Compté, on trouv ces propres paroles.

Il faut faire rentrer la France dans les plus etroites limites, et si l'on n'y peut reussir par les armes, il faut recourir aux grands et ordinaires remédes.

Le Premier President de Harley, ayant à son audience des Jesuites et des Oratoriens, dit aux premiers mes péres, il faut vivre avec

vous, et aux seconds, il faut mourir avec vous.

Le Cardinal Mazarin en mourant donna le conseil à Louis 14, de n'avoir jamais de premier ministre.

L'Evêque de Frejus, depuis Cardinal de Fleury, fit supprimer le titre et les fonctions de premier Ministre, lorsque M. le Duc fut exilé.

Richelieu en coupant des têtes, Mazarin par ses intrigues, n'eurent pas plus de pouvoir que n'en acquit par sa modestie le Cardinal de Fleury.

## Sur la Mort de M. le M.^is de Condorset.

Après le 31. may 1793. Condorset se vit reduit a se cacher avec le plus grand soin, pour se derober au sort de Brissot et des Deputés executés avec lui. Cependant Condorset ne quitta point Paris. Il se rétiroit chez une femme qui osa risquer sa propre vie, pour sauver celle de ce Membre de la Convention. Il resta chez elle jusqu'au mois d'avril. à cette époque il fut question de faire des visites

domiciliaires. Condorset comprit quil falloit quitter Paris. Il n'avoit ni passe port ni carte civique, et cependant il eut le bonheur de sortir de Barrières. Il arriva a la plaine de Mont-rouge, sejour d'un de ses amis intimes. Malheureusement cet ami etoit absent pour trois jours. Dans cet intervalle, Condorset se cacha dans les Bois, courant quelquefois les grands chemins, faute d'une carte civique pour demander asile dans une auberge. enfin succombant de fatigue, de faim et de peur, et pouvant a peine se tenir sur ses jambes a cause d'une blessure quil y avoit reçue, il passa sa dernière nuit sous un arbre.

Son ami de retour de Paris, le reçut avec beaucoup de cordialité. Mais comme il eut été tres imprudent de lui donner asile pendant le jour, Condorset se retira dans le bois. Dans ce court intervalle, la prudence l'abandonna, et il eut la hardiesse dentrer dans une auberge à Clamars, où il ordonna une omelette. Sa tournure, son habillement, sa figure blême et pâle, et surtout l'avidité avec la quelle il devoroit son omelette frapperent l'attention des personnes qui se trouvoient dans la même auberge. Il y avoit parmi elles un membre du Comité revolutionnaire de Clamars. Cet homme soupçonneux se rappellant que Condorcet s'étoit echappé de Bicêtre, se douta que s'etoit Condorcet

lui même. Il lui demanda avec menaces, d'où il venoit, où il alloit, et où etoit son passeport. — Condorset repondit d'un ton embarrassé. Il fut bientôt traduit devant le Comité qui après un nouvel — interrogatoire l'envoya au District du Bourg-la-Reine. Interrogé de nouveau, et toujours embarassé dans ses reponses; il fut envoyé en prison le — lendemain, et mis au cachot dans la nuit. On lui apporta le matin du pain et de l'eau. Il — etoit déja mort.

On ne put decouvrir la cause immediate de son trepas, mais on a generalement cru qu'il s'etoit empoisonné. Il portoit en effet du poison avec lui, et il avoit avoué à son ami qu'il avoit voulu plusieurs fois en faire usage; mais le — souvenir de sa femme et de sa fille avoit toujours retardé ce projet.

On assure qu'il avoit ecrit l'histoire des progrés de l'Esprit humain en deux volumes, pendant qu'il etoit caché à Paris./.

L'art de l'imprimerie fut apporté en — France par des Allemands en 1474.

Ce fut Jean de Guttemberg qui fit à Mayence en 1450, les premiers essais typographiques. Ulric Gerin, Mathieu Crans, et Michel — Fribulger apporterent ensuite à Paris, cet art —

qui eternise tous les Chefs doeuvres, toutes les productions.

Capitation

La Capitation inventée sous Louis 14. porta sur les têtes des sujets les plus elevés du Royaume; Ce Monarque qui fit de grandes choses, et commit des fautes encore plus grandes, ne put, malgré tout le poids de sa puissance absolue, astreindre le Clergé au payment de cette imposition. En vain il eut la foiblesse original de faire inscrire M. Le Dauphin sur le Role de la Capitation. Oubliant qu'il degradoit ainsi la Majesté de l'homme de la Nation, et par contre coup la sienne. Malgré cet exemple qui auroit fait rougir le Clergé, s'il eut pu rougir, il s'est maintenu dans l'habitude orgueilleuse de nommer don gratuit, la legère portion de l'Impot quil paye.

Vide, Cave tibi Popule, 1789. dans le vol. au Tiers-Etat, Melanges.

Vide, un bon Français de l'ordre des Patriciens, aux bons Français de l'ordre des plebeiens dans id.

Le cidevant Comte de Puissaye qui etoit a la tête de la revolte de Wimphen dans le Calvados, intrigant qui a joué a la revolution, comme il joue

aux cartes, leur a envoyé des Brevets de parchemin qu'il a signés de sa main, et qui ne sont bons qu'à boucher des bouteilles. Il leur a ecrit en meme tems, Je vous envoye M. Le Comte de Vasselat, mon aide de Camp, s'il ne reussit pas nous sommes perdus. Ainsi vous voyez que leurs moyens né sont pas grands.

Quand le Comte de Vasselat a vu qu'il etoit joué par Puisaye, par l'Angleterre, il a tout avoué, et il est maintenant dans les prisons de Rennes.

Feuille du 17. mars, Le 25 Ventose.

Des Colons de St Domingue sont admis a la Barre. Le citoyen Brulley orateur de la deputation, fait un long discours sur la fête celebrée par les Colons des Antilles, et jure en leur nom fidelité à la Republique une et indivisible.

# Privileges

On a dit que le privilege est dispense pour celui qui l'obtient, et decouragement pour les autres.

Voulez vous bouleverser une societé bien organisée, dispensez les uns et decouragez les autres.

Ce qui constitue le privilege est d'être hors du droit commun. Ainsi tout privilege a pour objet

ou de dispenser de la loi, ou de donner un droit exclusif a quelque chose qui n'est pas defendu par la Loi.

Dispenser de la Loi qui doit obliger tout le monde, c'est faire tort a autrui, c'est créer des jalousies, c'est separer le Citoyen du Citoyen, c'est avilir les uns pour flatter la vanité des autres.

Donner a une personne un droit exclusif a quelque chose qui n'est pas defendüe par la Loi, c'est ravir aux autres une portion de leur liberté. Car tout ce qui n'est pas defendu par la Loi appartient a tout le monde.

Confondre les privileges et les recompenses est une des plus funestes erreurs qu'un gouvernement puisse etablir. &c.

## Rapport des Tributs de la Nation au Produit du Territoire.

Les Parlemens l'avoient supposé etre comme de 600. a 800. ou 900.

Les calculs les plus approchans de la verité ont etabli ce rapport comme de 500. a 1500.

En effet les impositions qu'on porte a 600. millions ainsi que le revenu de l'Etat, ne doivent etre comptez que pour 500 au plus.

Elles n'entrent que pour 458. dans les

475. qui formoient le revenu total du Roi.

Il est juste d'ajouter a ces 458. millions les frais de recouvrement qui sont egalement a la charge des contribuables: mais il faut faire attention que sur le total de ces frais qui suivant le compte qu'en a donné M. Necker ne va qu'à 58. millions, et qui certainement ne va pas au dela de 60. il y en a 23. ou 24. qui s'acquitent par le tresor royal, et se prennent sur les 458. de recette.

Ce n'est donc que 36. ou 37. a y ajouter, ce qui ne feroit que 494. a 495. millions pour le produit brut de toutes les contributions, en mettant même la lotterie au rang des Impots.

Territoire de france 27. mille lieues quarrées Produit 1500. millions. Impots 494. a 495. millions.

Il n'est pas exactement demontré que le produit des 27. mille lieües quarrées qui composent le territoire de France, s'elevent a la valeur de plus de 1500. millions. C'est du moins ce que le resultat des combinaisons les mieux fondees, et le terme moyen de divers calculs faits avec tout le soin possible peuvent etablir de plus certain ./.

936.

Cette lutte du pouvoir Royal qui veut toujours croitre, & dela liberté qui ne veut point ceder a longtems agité toute l'Europe Chretienne. Elle subsista en Espagne tant que les Chretiens y eurent les maures à Combattre, apres quoi l'autorité souveraine prit le dessus. C'est ce qui troubla la france jusqu'au Milieu du regne de Louis XI, ce qui a enfin etabli en Angleterre le gouvernement mixte auquel elle doit sa grandeur ; ce qui a cimenté en Pologne la liberté du Noble & l'esclavage du Peuple. Ce même esprit a troublé la Suede & le Dannemarc a fondé les Republiques de Suisse & de hollande. La même cause a produit partout differens effets. Mais dans les plus grands Etats, la Nation a presque toujours été sacrifiée aux intérêts d'un seul homme, ou de quelques hommes ; la raison en est, que la Multitude obligée de travailler pour gagner sa vie, n'a ni le tems ni le pouvoir d'être ambitieuse

=

987.

Louis 5. dernier Roi dela race de Charlemagne, étant mort apres un an de regne, Charles Duc de Lorraine son oncle & son heritier naturel, pretend envain à la Couronne de france. Hugues Capet prouve par l'adresse & par la force que le droit d'Election etoit alors en vigueur

1006.

on commence a entendre parler des Prussiens ou des Borussiens. C'etoient des Barbares qui se nourrissoient de sang de cheval. Ils habitoient depuis peu des deserts entre la Pologne & la mer Baltique. on dit qu'ils adoroient des serpens.

il faut convenir que depuis que l'histoire a succedé à la fable, on ne voit dans les Egyptiens qu'un peuple aussi lache que superstitieux.

Cambyse s'empare de l'Egypte par une seule bataille:

Alexandre y donne des loix, sans essuyer un seul combat, sans qu'aucune ville ose attendre un siége:

les Ptolomées s'en emparent sans coup ferir,

Cesar & auguste la subjuguent aussi aisement.

omar prend toute l'egypte en une seule campagne;

Les Mammelucs, peuples de la colchide & des environs du mont Caucase, en sont les maîtres après Omar; ce sont eux, & non les Egyptiens, qui défont l'armée de St Louis, & qui prennent ce Roi prisonnier. Enfin les Mammelucs etant devenus Egyptiens, c'est-à-dire, mous, laches, innappliqués, volages, comme les habitans naturels de ce climat, ils passent en 3. mois sous le joug de Selim 1er qui fait pendre leur Soudan, et qui laissa cette province annexée à l'Empire des Turcs jusqu'à ce que d'autres Barbares s'en emparent un jour

Rome a été accusée —

d'avoir revolté l'Europe par ses rapines, par la vente publique des indulgences, pour avoir insulté aux hommes,

Pour avoir voulu les gouverner comme des animaux Domestiques,

Pour avoir abusé de son pouvoir à un tel excès

qu'il est étonnant qu'il lui soit resté un seul village.

Henry VIII, Elisabeth, le Duc de Saxe, le Landgrave de Hesse, les Princes d'Orange, les Condés, les Colignys ont fait plus que les livres, pour détruire l'influence du Vatican

=

L'élégance est un résultat de la justesse et de l'agrément.

January 31st

—— He is Conducted by chiefs (says a Morning paper) who in the former wars of la Vendee, exhibited the Most enterprising & desperate Valour & who have Confidently engaged, that 40,000 men will be in arms as soon as the Duke appears on his Native Soil — may we soon hear, that they have not pledged themselves for more than they Can perform.

Courier

16 Weeks Aug 23 1813

16 Weeks December 1st 1813

